

vaient durer, il serait peut-être inutile de faire un changement quelconque. Mais on a trouvé de l'huile dans l'Ouest. On est convaincu de plus en plus que nous sommes à la veille de découvertes importantes sous ce rapport dans les régions septentrionales de l'Ouest.

L'établissement d'importants puits d'huile dans cette région serait certes une bénédiction dans un sens, par l'addition de ce produit aux ressources naturelles du Canada. Mais pour le trésorier du Dominion, cette bénédiction pourrait se tourner en désastre. Si l'on réussit, comme il est tout probable, à frapper de forts gisements d'huile dans l'Ouest, les primes que nous seront appelés à payer deviendront onéreuses pour le Trésor. Nous nous proposons donc...

Suit un aperçu de la résolution que nous discutons. Je prétends donc que la principale raison pour laquelle on veut abolir ces primes, c'est pour éviter que le Trésor ait à verser des sommes trop considérables, advenant le cas où on découvrirait une grosse quantité de pétrole dans l'Ouest.

La deuxième idée sur laquelle se base la résolution est la reconnaissance du fait que l'abolition de cette prime va causer de sérieux embarras et une grave désorganisation dans l'industrie. On tente de réparer le tort que va naturellement causer l'abolition de cette prime. Je vais expliquer ce qui signifie exactement cette suppression pour l'industrie en question et signaler le moyen d'atteindre le but qu'on vise sans que cette industrie ait à en souffrir.

Voyons d'abord dans quelle situation se trouve l'industrie pétrolière au Canada. Le rendement en 1922 fut d'environ 178,567 barils. Là-dessus, environ 164,500 barils soit 93 p. 100 du total, provenaient de l'ouest de l'Ontario. Le comté de Lambton a produit à lui seul environ 119,000 barils, soit 67 p. 100. Je signale cela parce que je suis bien au courant de l'exploitation dans le comté de Lambton, lequel fournit 67 p. 100 du rendement total. Mais les remarques que je fais relativement aux terrains pétrolifères de ce comté peuvent aussi bien s'appliquer, je suppose, à tous les districts pétrolifères du Canada. Dans l'Ontario, qui fournit environ 93 p. 100 du rendement total du Canada, il y a 3,547 puits, et 216 usines pour exploiter ces puits. Les capitaux engagés dans cette industrie représentent près de \$2,000,000, sans compter la valeur des terrains, des concessions, comme on les dénomme.

L'exploitation de ces terrains pétrolifères se fait plus ou moins de la façon suivante: la plupart des puits sont creusés depuis longtemps, mais il faut les nettoyer: de temps en temps on est obligé de remplacer les parois, d'entretenir les pompes et les appareils de transmission, de sorte que tout cela représente des frais assez élevés, surtout si on considère que pour un rendement de 164,500

barils, il y a 3,547 puits, c'est-à-dire un rendement assez faible par puits. En outre, dans aucun cas le pétrole ne jaillit, il faut le pomper, l'amener à la surface et le recueillir dans un réservoir. Toute cela augmente les frais.

J'ajouterais que les gens qui exploitent ces puits de pétrole sont des cultivateurs ou de petits industriels. Ils sont propriétaires de quelques puits. Il n'existe pas de grosse compagnie dans ces districts. Ce sont tous de petits exploitants.

Quant au prix de revient du pétrole par baril, on s'est renseigné auprès de ceux qui en font l'exploitation et qui ont été dans ce commerce presque toute leur vie. Leur mode d'exploitation est économique, et je crois que la Chambre peut considérer comme exacts et accepter avec confiance les chiffres que je vais lui donner. Le fait est que j'ai discuté ces chiffres avec des experts désintéressés qui ont tout lieu de savoir s'ils sont exacts ou non, et on m'informe qu'ils le sont. J'ai ici le rapport d'une exploitation qui comprend quarante puits. Il indique qu'en 1922, le prix de revient par baril a été en moyenne de \$2.40. Une compagnie exploitant soixante-trois puits, donne \$2.42; une autre, exploitant cinquante-sept puits, donne \$2.51, une autre encore, exploitant 138 puits, donne \$2.54, dans d'autres cas les prix sont de \$2.58, \$2.70, \$2.94. Cela donne une idée du prix de revient par baril pour le pétrole extrait au Canada.

Voyons maintenant quel a été le prix de vente. Le prix moyen à Petrolia a été de \$2.62½ par baril, à Oil Springs, où le pétrole est un peu plus léger, \$2.69½. Actuellement le pétrole brut du Canada vaut \$2.58 par baril. Ce que je veux démontrer, c'est que la différence entre le prix de revient et le prix de vente est insignifiant, et dans certains cas la marge de profit consiste simplement dans la prime de 52½c. par baril que paye l'Etat. Or, si cette prime est supprimée, comme la résolution le propose, quel sera le résultat pour le gisement pétrolifère de l'ouest d'Ontario? Le résultat c'est qu'une certaine proportion de ces producteurs ne pourront continuer les affaires si l'on supprime la prime. Leurs frais sont égaux, et parfois supérieurs, au prix moyen qu'ils reçoivent.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la Séance

M. LeSUEUR: Avant de continuer je demanderai à la Chambre la permission de résumer brièvement ce que j'ai fait observer, afin que mes remarques puissent présenter plus de continuité. Nous discutons la résolu-